

## Commune de Saint-Georges d'Oléron - « Le Grand Tirançon » :

Madame, Monsieur,

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de parcelles de prairie de marais sur la commune de Saint-Georges d'Oléron. Afin d'en assurer la gestion il est en recherche d'éleveurs intéressés pour l'exploitation de ces surfaces selon un cahier des charges défini.

Propriétaire :	Conservatoire du littoral
Nature du terrain :	Prairie naturelle enrichie
Usage exigé :	Pâturage (bovin ou équin) (la fauche n'est pas proscrite mais techniquement très difficile)
Surface totale :	6,6467 ha de surface totale - 4 ha de bosse
Type de mise à disposition :	Convention d'Occupation Temporaire d'Usage Agricole d'une durée de 9 ans.
Redevance :	Basée sur la moyenne Départementale (La redevance pourra être adaptée suivant les contraintes du site et éventuels les travaux mis en œuvre)

### Résumé des principaux engagements à respecter :

- Maintien en prairie naturelle: Absence de retournement.
- Absence de fertilisation.
- Absence de traitements phytosanitaires.
- Pas de pâturage hivernal.
- Pâturage équilibré (absence de sous ou sur pâturage) + gestion des refus par intervention mécanique.
- Pas de construction d'édifice, il est interdit d'introduire des espèces végétales extérieures.
- Pas d'affouragement (pas d'apport de foin sans autorisation préalable par le Conservatoire du littoral).
- Pas de modification des éléments paysagers (fossés, haie,...), pas de drainage ou de modification du fonctionnement hydraulique.
- Pas de travaux sans autorisation préalable du Conservatoire du littoral.
- Entretien annuel de la prairie (par fauche et/ou pâturage).
- Il est interdit d'exercer toute activité agricole dérivée (ayant un lien direct ou indirect avec l'activité agricole), (ex : vente, visites, dégustation, balades, hébergement...)
- Il est interdit d'écobuer ou de mettre le feu aux parcelles
- Il est interdit de déposer des tas de détritiques de quelque nature que ce soit (végétaux, gravats, bois...) sur les parcelles.
- Il est interdit de réaliser tout semis sur les parcelles.
- Maintien de la végétation présente au bord des mares et conservation des bassins ou mares en eau douce et des bassins saumâtres.
- Si usage de fauche : Faucher après le 15 juin de chaque année.
- Gestion de l'embroussaillage : la gestion des refus se fait par intervention mécanique en période automnale ou estivale, en dehors de la période allant du 15 avril au 15 juin.

**Contraintes particulières:**

- **Abreuvement:** Le site ne bénéficie que temporairement et ponctuellement de points d'eau douce, l'amenée d'eau aux animaux sera à prévoir.
- Le site affiche un enrichissement de certaines bosses, l'objectif du Conservatoire du littoral est de maintenir et développer l'ouverture de certaines bosses afin de lutter contre le prunellier. Une intervention mécanique pourrait-être à programmer en lien avec l'attributaire retenu et le Conservatoire du littoral. Ces contraintes seront prises en compte dans le calcul de le redevance.

*(Le cahier des charges complet sera présenté à l'exploitant en cas de demande)*

**Localisation, Accès :**

**Se référer aux cartes en Annexes.**

*L'accès de la parcelle est possible depuis un chemin blanc, l'accès est facilité.*

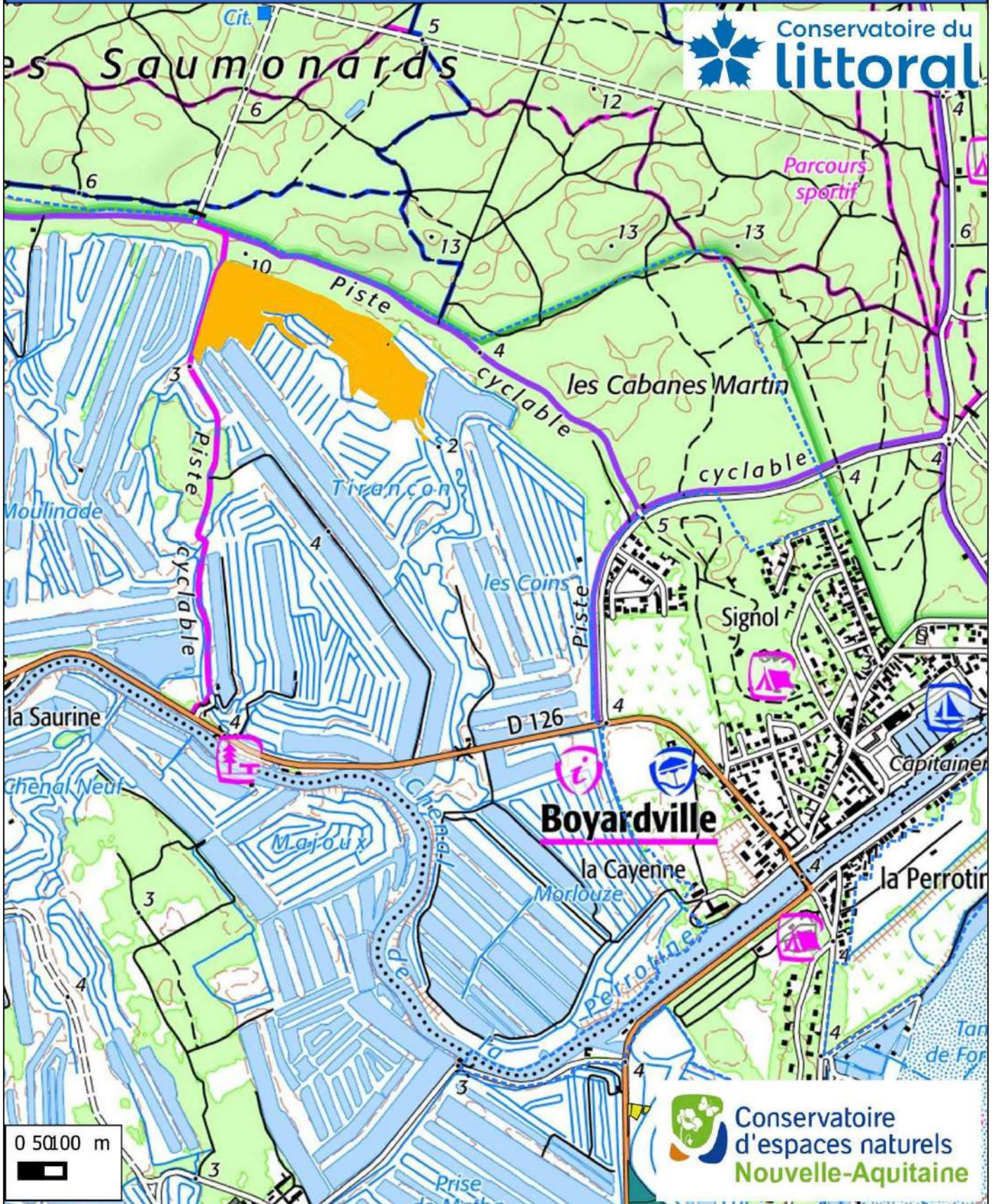
**Références des parcelles à attribuer :**

Commune	Lieu-Dit	Section	Parcelle	Surface en ha
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LE GRAND TIRANCON	BN	107	0,1180
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LE GRAND TIRANCON	BN	108	0,3480
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LE GRAND TIRANCON	BN	118	4,4040
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LE GRAND TIRANCON	BN	120	0,0990
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LE GRAND TIRANCON	BN	121	0,0610
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LE GRAND TIRANCON	BN	122	0,0550
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LE GRAND TIRANCON	BN	123	0,1620
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LE GRAND TIRANCON	BN	124	0,0780
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LE GRAND TIRANCON	BN	131	0,0980
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LE GRAND TIRANCON	BN	132	0,2370
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LE GRAND TIRANCON	BN	133	0,5160
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LE GRAND TIRANCON	BN	134	0,0007
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA LAIDE	BO	113	0,0745
SAINT-GEORGES-D'OLERON	LA LAIDE	BO	114	0,3955
<b>Surface :</b>				<b>6,6467 ha</b>

Total des Surfaces : 6,6467 ha - dont 4 ha de bosse

# Carte de localisation :

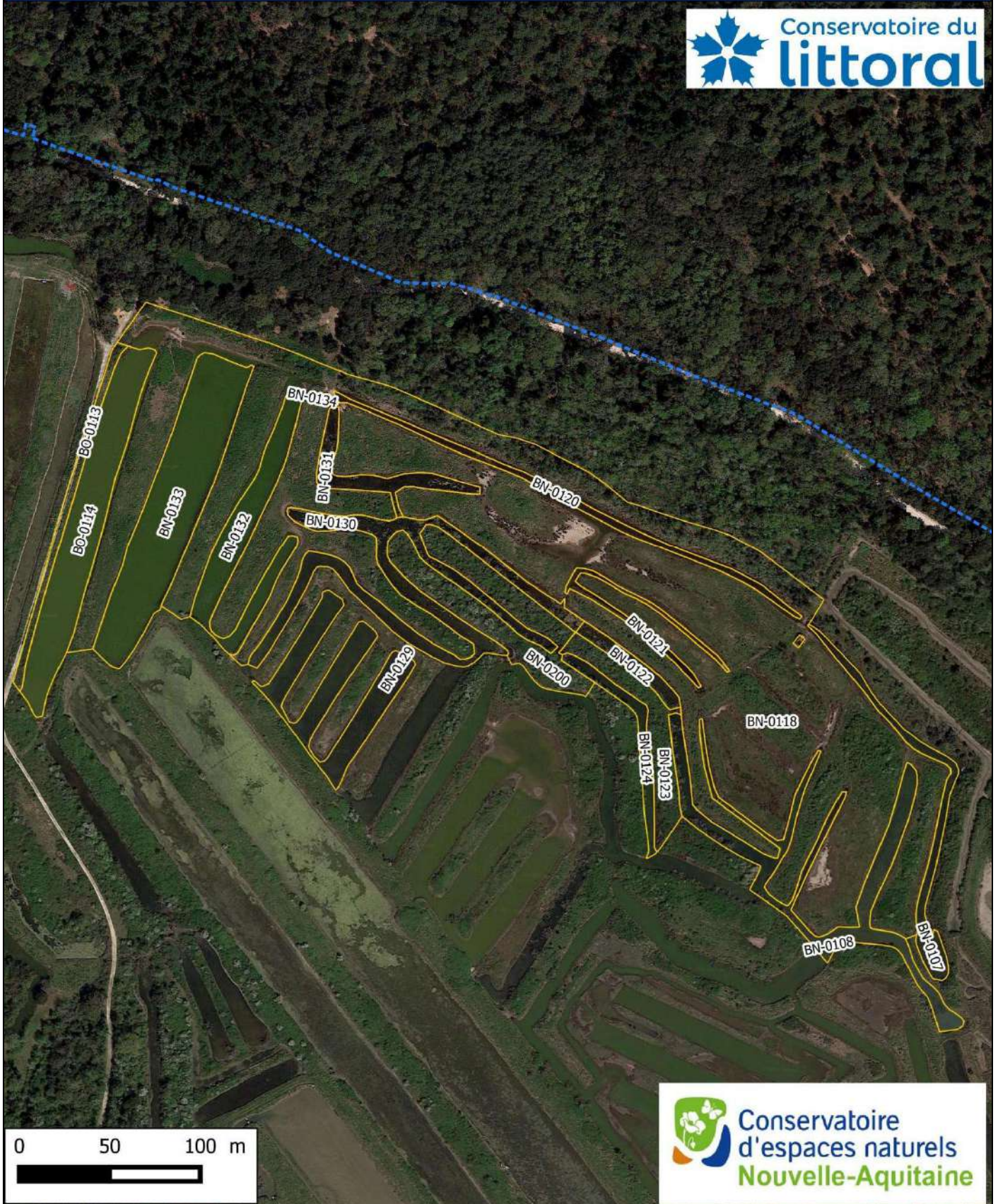
Marais d'Oléron (17.815)  
Commune de Saint-Georges d'Oléron  
"La Laide" & "Le Grand Tirançon"



Sources: CEN NA, Antenne Charente-Maritime (FS-2022), BD ORTHO (IGN, 2011), SCAN 25 (IGN, 2006).

# Carte des parcelles :

Marais d'Oléron (17.815)  
Commune de Saint-Georges d'Oléron  
"La Laide" & "Le Grand Tirançon"



Sources: CEN NA, Antenne Charente-Maritime (FS-2022), BD ORTHO (IGN,2011), SCAN 25 (IGN,2006).

## Réception des candidatures :

Les candidatures écrites sont à adresser à la Communauté de Communes de l'île d'Oléron à l'adresse ci-dessous :

**Jérôme POHU**  
**Service développement économique - Agriculture Durable**  
**Communauté de Communes de l'île d'Oléron**  
**59 Route des Allées**  
**17310 Saint Pierre d'Oléron**  
Ou par mail à l'adresse  
**agriculture@cdc-oleron.fr**

**Date limite de réception des candidatures le 26/04/2023 à 17h**

Pour d'avantage de renseignements, vous pouvez contacter

<b>Au sujet de votre dossier de candidature:</b>	<p>Gabriel BELMONTE Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime Conseiller en développement local Pôle Économie &amp; Développement Local 17-79 Ligne directe : 05 46 94 89 55 Portable : 06 84 63 67 37 Mail: gabriel.belmonte@cmds.chambagri.fr</p> <p>AGRICULTURES &amp; TERRITOIRES Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime 2 Avenue de Fétilly CS 85074 17074 LA ROCHELLE CEDEX 9</p> 
<b>Pour des questions techniques ou liées au cahier des charges:</b>	<p>Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) Fanny SAINTHILLIER (Chargée de mission territoriale) f.sainthillier@cen-na.org Ligne fixe: 05 46 84 72 09 Portable: 06 29 83 13 43</p>  <p>Blandine GAITEE Chargée du patrimoine naturel encadrant DEM DIR ENVIRONNEMENT MOBILITE blandine.gaitee@charente-maritime.fr 05 46 83 63 30</p> 